

L'Ouvrier Diamantaire

*Par l'Union, les Prolétaires
l'élèveront le Travail de toute
exploitation.*

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS	Rédacteur	Bureaux	Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.
France. — Un an 10 fr.	Edmond PONARD	MAISON DU PEUPLE	
Autres pays. — Un an. 15 fr.		SAINT-CLAUDE (Jura)	

PREMIER MAI 1929

Pour la 40^{me} fois, les travailleurs du monde entier vont célébrer la journée du travail.

Ouvriers Diamantaires de tous les Centres !

CE JOUR-LA

Vous déserterez les Usines

Vous irez aux Réunions

Et vous vous associerez à nos Camarades des autres corporations

Pour
RÉCLAMER :

L'application intégrale de la journée de huit heures, qui ne peut être maintenue qu'un maximum qui, en aucun cas, ne saurait être dépassé si nous voulons obtenir la semaine de 44 heures ;

- Le maintien des salaires ;
- Le vote de la loi sur les vacances payées ;
- La modification de l'impôt sur les salaires ;
- La réalisation de l'Assurance-Chômage et l'amélioration des Assurances Sociales ;
- Une législation sérieuse et efficace de protection du travail ;
- L'application de toutes les lois sociales aux travailleurs à domicile ;
- Le désarmement général.

Pour Protester : Contre la course aux armements, le militarisme et le fascisme.

TRAVAILLEURS DU DIAMANT ! Vous chômerez tous le ~~1er~~ MAI !
Vous assisterez aux Réunions et Manifestations organisées dans vos Centres respectifs

Le « Rayon de Soleil » à l'œuvre

La Méthode Renner apporte-t-elle une espérance ?

C'est volontairement que nous donnons au titre de cet article la forme interrogative. Car nous n'affirmons rien. *Nous ne voulons rien affirmer.*

Mesurant par avance quelle serait, pour ceux qui sont touchés, la cruauté d'une déception succédant à des espoirs trop grands ou trop hâtifs, nous ferons de la prudence une règle.

Mais à cette prudence dans les promesses, doit se juxtaposer la hardiesse dans les actes, car nous croyons fermement, après ce que nous avons lu, vu et entendu, qu'il faut expérimenter la méthode Renner.



Il était fatal que l'article publié il y a deux mois dans ce bulletin, intéressât nos lecteurs, et plus particulièrement ceux de nos camarades qui sont inscrits au *Rayon de Soleil* comme malades.

Et effectivement, nous avons reçu des lettres et des visites de malades nous demandant d'aller aux renseignements et de voir ce qu'il pouvait y avoir de sérieux dans cette information.

Le Comité de l'Union Nationale ne pouvait qu'accéder à ce désir et c'est ainsi que, profitant d'un voyage à Paris, je m'en fus voir le chimiste Renner à Chelles, en compagnie des frères Le Bon.

Il ne servirait à rien de retracer la conversation que nous eûmes avec lui. Ayant décidé par avance de ne rien dire qui puisse susciter des espérances trop grandes, je ne ferai pas état de son optimisme..., de ses certitudes, de ses références.

Il me suffira d'indiquer que, chimiste, M. Renner n'a pas le droit de pratiquer l'exercice de la médecine et qu'il a confié au docteur Simonesco, de Paris, le soin d'appliquer sa méthode et de poursuivre sur une plus grande échelle ses expériences.

Nous sommes donc allés voir le docteur Simonesco qui poursuit les expériences dans un dispensaire de Paris.

Il nous fournit quelques renseignements sur la méthode et le traitement et nous donna, lui aussi, des références qui nous parurent sérieuses, mais dont nous ne ferons pas non plus état dans cet article.

Le docteur nous a affirmé sa foi en cette découverte et sa certitude de posséder d'ici quelques mois des résultats assez probants et nombreux pour pouvoir rendre tout à fait publique la méthode.

Mais nous avons aussi interrogé un certain nombre de malades pris au hasard parmi la foule de ceux qui fréquentent ce dispensaire et qui sont soumis à la méthode Renner.

Tous nous ont dit éprouver le plus grand bien de l'application de ce traitement. Il n'en est pas un qui nous ait fait entendre une parole que nous aurions pu interpréter comme une contre-indication.

Après tout cela, notre impression a été que, sans s'embarrasser, sans faire preuve d'un optimisme outrancier, sans oublier qu'il y a déjà eu de nombreuses déconvenues en cette matière, notre impression, dis-je, fut que les apparences de sérieux étaient suffisamment grandes pour que nous fassions l'expérience de ce nouveau traitement.

Ce fut également l'avis des camarades de Paris, de Nemours et de St-Claude à qui nous en avons parlé.



Le *Rayon de Soleil* prendra donc à sa charge les frais de déplacement à Paris ainsi que les frais de radio et d'analyses faites par le docteur Simonesco. Nous précisons que ces derniers frais sont des plus modiques. Et cela aussi nous a influencé favorablement.

Bien entendu, l'indemnité journalière continuera à être servie aux malades.



Sans frais supplémentaires pour eux, les malades du *Rayon de Soleil* peuvent donc suivre ce traitement.

Nous n'avons pas voulu les solliciter directement, redoutant qu'ils voient une contrainte dans ce qui n'aurait été qu'une indication.

Jusqu'à présent, deux camarades appartenant à deux centres différents, se sont offert spontanément et sont partis pour Paris.

Il va sans dire que, pour que l'expérience soit concluante, nous aimerais que leur nombre soit plus élevé.

Il n'est pas non plus besoin d'ajouter que nous sommes à l'entière disposition de ceux que la chose peut intéresser pour tous renseignements complémentaires.

Et maintenant, attendons les résultats.

E. PONARD.

Prenez bonne note

que, cette année, les vacances se prendront du 4 au 11 Août.

Et, dès maintenant, prenez vos dispositions.

UNE PROPOSITION PARLEMENTAIRE pour la lutte contre la Tuberculose

Les journaux ont publié une information annonçant que les députés socialistes viennent de déposer une proposition de résolution tendant à organiser l'assistance aux tuberculeux.

Dans l'exposé des motifs il est rappelé que la France, qui bénéficie d'un bon climat, est une des nations les plus frappées par la tuberculose.

Dans notre pays ce mal enlève, par année, 32 habitants sur 10.000. Il n'en prend que 17 en Allemagne, que 15 au Japon, que 14 en Angleterre, que 12 en Belgique.

On indique ensuite les lois qui ont été votées pour organiser la lutte contre la tuberculose : loi Bourgeois, du 15 avril 1916, pour la création de dispensaires « dans toutes les communes où le besoin de lutter contre la tuberculose se fait sentir » ; loi Honnorat, du 9 septembre 1919, prévoyant la création, dans le délai de cinq années, d'un sanatorium par département ou groupe de départements.

Il est superflu d'observer que ces deux lois n'ont pas encore produit leur plein effet...

L'offensive contre la tuberculose a été « menée au compte-gouttes, sans plan d'ensemble et sans crédits suffisants. »

La proposition de résolution est ainsi rédigée :

« La Chambre invite le gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi en vue d'organiser l'assistance aux familles des tuberculeux privées de ressources en traitement dans les sanatoria et hôpitaux. »

Voici maintenant le programme et l'appel par quoi les socialistes terminent leur exposé :

« Résumons-nous : il convient donc en premier lieu d'aménager le nombre de lits nécessaires pour recevoir immédiatement tous les tuberculeux dont l'admission est demandée.

« En second lieu, il est indispensable d'organiser l'assistance aux tuberculeux privés de tout salaire durant leur séjour au sanatorium en assurant pendant ce temps à leurs familles une allocation journalière, imitant en cela les justes mesures prises en faveur des tuberculeux de la guerre envoyés dans les écoles de rééducation dont la famille reçoit, indépendamment de la pension, cette allocation pendant toute la durée de leur séjour à l'école.

« Quelles objections peut-on formuler contre notre proposition ?

« Aucune, si ce n'est celle de la dépense.

« Oui, il conviendrait de voter les crédits nécessaires ; mais ceux-ci ne se

raient-ils pas récupérés et au delà par les vies humaines sauvées ?

« Si demain, malheureusement, une guerre éclatait, l'Etat ne trouverait-il pas des milliards et des milliards ?

La lutte contre la tuberculose n'est-elle pas une guerre, elle aussi, guerre qui de 1914 à 1918, nous a coûté plus plus de 500.000 victimes ?

« La lutte contre les fléaux sociaux n'est-elle pas une défense nationale ? Alors que les conflits sanglants et inutiles entre êtres humains s'entre-déchirant causent des dépenses formidables, la bataille menée en vue de la santé publique, par cette même humanité, contre le plus terrible des maux, ne pourrait-elle pas disposer de crédits d'ailleurs infinitiment moins élevés ?

« Dans le premier cas, pendant que le chef de famille était mobilisé, la femme, les enfants ne recevaient-ils pas une allocation ?

« Dans le second, pendant qu'il essaie d'échapper à l'emprise d'un ennemi impitoyable, la famille ne pourrait-elle pas bénéficier, dans les mêmes conditions, de l'aide de la collectivité ?

« Poser la question, c'est y répondre par l'affirmative.

« Nous pensons que la Chambre voudra enfin prendre les mesures nécessaires, efficaces, dont celle que nous préconisons, en vue d'engager un duel sans merci, de faire reculer, de se débarrasser de ce fléau qui désole l'humanité. »

Cette proposition a été renvoyée « pour étude » à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Où va l'argent ?...

Au cours de l'année 1929 le Rayon de Soleil a versé à ses malades une somme de 22.223 francs.

En 1927 le montant des indemnités réparties s'était élevé à 19.552 francs.

Dès maintenant il est certain que pour 1929 le Rayon de Soleil déboursera des sommes sensiblement plus élevées en raison de l'accroissement du nombre des malades secourus d'une part, et de l'augmentation de la durée des secours d'autre part.

Le prix du boort qui vient encore de baisser va diminuer le rendement de la poudre noire.

Nous restons convaincus cependant, que nos recettes pourraient être maintenues et même augmentées, si chacun voulait bien apporter un peu de conscience à cette opération si simple :

Placer un cercle et recueillir consciencieusement la poudre qui y adhère.

Au moment où le Rayon de Soleil s'impose des frais supplémentaires pour expérimenter la méthode Renner, est-ce trop attendre des camarades que leur demander l'accomplissement de ce geste ?

Une Lettre de DE ROSA

Amsterdam ce 9 avril 1929,

M. Edmond Ponard,
St-Claude

Mon cher camarade,

Depuis quelques jours je vis dans une atmosphère chargée de surprises. Non seulement mes plus proches (famille, amis), essaient par des offrandes touchantes, d'exprimer leurs sentiments de tendresse ou d'estime pour mon humble personne à l'occasion de mon passage devant la « borne indicatrice » (comme disent les Anglais) que signifie le soixantième anniversaire sur la voie de la vie, mais de la part de ceux dont je supposais qu'ils ne se souvenaient plus de mon nom, j'ai reçu des preuves qu'au contraire ils avaient gardé vivant le souvenir de nos relations d'antan.

Et la surprise culminante dans toute la série fut pour moi votre article empreint de tant d'amitié vivifiante, dans votre (je dirai presque dans « notre » puisque j'en réclame ma part de paternité) *Ouvrier Diamantaire*.

Non pas que je pouvais douter des sentiments que professait à mon égard, vous et ceux avec qui j'ai passé des instants charmants de temps à autre au cours des dernières années. Mais depuis mon départ de Paris (en 1912) tant de vieux pionniers qui ont lutté avec moi pour l'émancipation matérielle et spirituelle de la classe ouvrière en générale et celle des ouvriers diamantaires en particulier, ont hélas disparu à jamais, puis aussi, (et là ma pensée attristée s'enflamme de fureur) la gueule hideuse d'une humanité criminelle en rage qu'est la guerre, en a happé tant d'autres dont on pouvait attendre des actes de militantisme magnifique, que je croyais être devenu un inconnu.

Ah ! certes, j'ai quitté Paris il y a longtemps... mais j'en ai remporté des souvenirs qui seront jusqu'au terme de ma vie, le réconfort de mes jours. Et ce n'est certes pas le Paris des touristes jouisseurs que j'ai toujours aimé, ce n'est pas le faux éclat d'un monde bourgeois qui en avait été l'attrait... c'était surtout, ce Paris, cette France qui avaient été dans l'histoire de l'humanité et aussi dans l'histoire du prolétariat des phares de l'idée libératrice qui m'ont inspiré dans mes très faibles efforts de collaboration à l'œuvre commune. C'était la France de Jean Jacques, de Jaurès, de Zola... mais ce n'était pas moins le pays où j'ai eu le bonheur de trouver, aussi bien dans la capitale que dans le Jura grandiose et notamment parmi les prolétaires San-Claudiens des amitiés inoubliables. Et ce qui m'a touché aussi, c'est que justement dans ce numéro où vous aviez bien voulu rappeler aux camarades la date de ma naissance, vous commémorez la date de la mort du plus cher des vôtres qui fut pour moi le digne représentant de ceux m'ayant toujours réservé l'accueil le plus chevaleresque à Saint-Claude.

Vous voudrez donc bien être mon interprète auprès de ceux qui se sont souvenus de moi, pour leur dire combien la marque de sympathie qu'ils m'ont témoignée m'a réjoui, non pas seulement pour moi-même, mais parce qu'ils ont manifesté ainsi à la génération actuelle des diamantaires de France de quel esprit ont été mûs leurs devanciers.

Dites leur aussi qu'en dépit de toutes les zianies de la bourgeoisie, en dépit de la sauvagerie fasciste, en dépit même des dissidences entre les travailleurs, il est hors de doute que le jour viendra où nécessairement le prolétariat mondial oubliera ces dissidences pour s'unir dans une même pensée de lutte contre les aventures des réactionnaires.

Peut-être les diamantaires, qui malgré le peu d'envergure de leur groupement dans la masse des travailleuses y ont cependant acquis une certaine renommée de culture et de civilisation prolétarienne, sauront montrer aux autres groupements plus importants en nombre, le chemin de l'unité par delà les sentiers qui les auront séparés un instant.

Grâce à votre concours ainsi qu'à celui des camarades d'Anvers et d'Amsterdam, il me sera possible de me procurer quelques objets dans mon logis qui répondront à mes goûts mais surtout qui me rappelleront jurement l'amitié que j'ai pu trouver parmi ceux aux côtés desquels j'ai passé des instants inoubliables. Ces objets m'entoureront comme l'illustration de la pensée du poète anglais Keats, pensée exprimée dans un vers sublime que voici :

Une chose de beauté est une joie à jamais.

Je termine en vous priant de croire à mon attachement inaltérable à la cause ouvrière, et de me considérer toujours comme l'un des vôtres qui répondra, lorsque vous auriez besoin de lui : « Présent ! »

Fraternellement votre
Andriés DE ROSA.

LE

PROCHAIN CONGRÈS INTERNATIONAL

La date du prochain Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires est définitivement arrêtée.

Il s'ouvrira le 8 juillet prochain à Stuttgart (Allemagne) Stuttgart est le siège de la Fédération allemande des Ouvriers sur Métaux à laquelle adhèrent les diamantaires de ce pays. C'est pour cela et pour certaines raisons de commodité que cette ville a été choisie comme lieu du Congrès.

L'Alliance Universelle assumera les frais de 3 délégués français (plus le Permanent). Les organisations françaises paieront elles-mêmes les frais des délégués supplémentaires dont elles pourraient décider l'envoi.

L'ordre du jour n'est pas encore définitivement arrêté.

Dès que ce sera chose faite, les divers syndicats français en seront saisis pour en discuter et ensuite un congrès de l'Union Nationale des Syndicats Diamantaires Français sera réuni pour mandater nos délégués.

Dès maintenant nous devons songer à la préparation de ce Congrès National. Incessamment nous demanderons aux Syndicats par voie de circulaire, de désigner le centre dans lequel il se réunira.

E. P.

Les Tisserands

On connaît la mesure ridicule prise par le gouvernement qui vient d'interdire la représentation du film « Les Tisserands », tiré de la pièce de Gérard Hauptmann, le célèbre dramaturge allemand.

Sans doute, ce film, comme la pièce elle-même est-il une peinture trop vraie des misères ouvrières et de leurs légitimes révoltes ?

Et, sans doute, la musique de l'« Internationale » sonne-t-elle désagréablement aux oreilles des jouisseurs habitués aux Jazz et aux musiques nègres ?

L'histoire se renouvelle.

Il y a bien des années, des incidents semblables se produisirent lorsqu'on donna, en France, la pièce « Les Tisserands », et déjà à cette époque, ce chef-d'œuvre fut interdit.

Les manifestations d'alors étaient suscitées surtout par la célèbre « Chanson du Linceul » que nous publions aujourd'hui :

LA CHANSON DU LINCEUL

I

C'est nous qu'on appell' la canaille,
Nous somm's à bout, nous somm's fourbus,
Nous crevons, nous n'en pouvons plus,
Tant mieux, que not' carcasse s'en aille
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est not' linceul que nous tissons !

C'est not' linceul (*bis*)
Que nous tissons.

II

A bas l' patron et la patrie
Qui nous tienn't sous les barreaux !
Les contremair's sont nos bourreaux,
Faut pas qu'on souffre ni qu'on crie !
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est leur linceul que nous tissons !

C'est leur linceul (*bis*)
Que nous tissons.

III

Votre armée est notre ennemie,
Les sergents en sont les geôliers ;
Nous tisserons sur nos métiers
Ton linceul, ô vieille Patrie !
Avec nos fill's et nos garçons,
C'est ton linceul que nous tissons !

C'est ton linceul (*bis*)
Que nous tissons.

ASSURANCES-ACCIDENTS

Les camarades assurés sont priés de nous faire parvenir le montant de la prime du 2^e trimestre 1929.

On peut, bien entendu se libérer de l'année entière.

Les quelques camarades qui doivent encore le 1^{er} trimestre 1929 sont priés de s'acquitter au plus tôt.

On s'assure sans frais à la Permanence.

COMPLÈTE 18 francs par trimestre.
SEMI-COMPLÉMENTAIRE ... 15 francs par trimestre.

Pourquoi la date des Vacances est-elle changée ?

Par circulaire adressée à tous les Syndicats de province, nous avons informé nos camarades que, lors de la récente Assemblée du Syndicat de Saint-Claude, la majorité des camarades s'était prononcée pour prendre la semaine de vacances du 4 au 11 Août.

On sait que jusqu'à présent, les vacances avaient été prises la semaine du 15 Août.

Pourquoi ce changement ?

Les camarades qui en ont pris l'initiative ont appuyé leur proposition d'arguments multiples, dont voici quelques-uns :

Cette année, la semaine du 15 Août commence le 11 pour finir le 18. Déjà, à cette époque, les jours décroissent rapidement et les soirées commencent à devenir fraîches.

Si nous n'avons pas un été très chaud, ceux qui passeront leurs vacances à quelque attitude risquent de les voir en partie gâtées.

D'autre part, le 15 Août, c'est le moment des vacances générales. C'est la grande ruée hors des villes. C'est, pour celui qui veut partir, l'obligation de s'entasser dans des trains surchargés et, dans les hôtels encombrés, d'accepter les prix forts.

Car messieurs les hôteliers ont le coup de fusil facile et c'est pour eux moment de grande chasse...

Ces inconvénients seront certainement réduits en avançant de 8 jours la date des vacances.

C'est du moins ce qu'a pensé la majorité des camarades de Saint-Claude.

Aussitôt prise cette décision, nous en avons informé les autres centres pour qu'ils puissent à leur tour se prononcer.

Notre désir est que leur décision s'accorde avec celle de Saint-Claude et qu'ainsi tous les diamantaires de France bénéficient en même temps de leur congé.

Nous demandons aux Secrétaires des divers Syndicats de bien vouloir nous avertir dès qu'une décision aura été prise par leur organisation.

E. PONARD.

NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de nos camarades :

Blanche DEMOND

*du Syndicat de St-Claude
(Section de St-Germain-de-Joux)*

décédée à St-Germain-de-Joux le 12 avril 1929 à l'âge de 34 ans.

Arthur BOUVARD

*du Syndicat de St-Claude
(Section de Molinges)*

décédé à Molinges le 15 avril 1929 à l'âge de 56 ans.

*A leurs familles si cruellement éprouvées
l'organisation adresse ses biens sincères condoléances.*

La Caisse de Maladie du Syndicat de St-Claude

Comparaison de chiffres

Il fut un temps où l'on ne venait pas à la Caisse de maladie du Syndicat parce que les secours donnés étaient insignifiants.

Cette Caisse perdait ainsi sa raison d'être qui est de venir en aide aux camarades malades et d'attacher les membres à l'organisation par un lien de solidarité.

En augmentant le taux et la durée des secours les choses ont changé. On vient maintenant à la Caisse de maladie du Syndicat.

En 1928, elle a réparti 15.000 francs de secours. Cette somme prend toute sa signification si on la rapproche des sommes déboursées antérieurement :

1.600 francs en 1923 ; 3.335 francs en 1925 ; 11.800 francs en 1927.

Comme on le voit la progression est constante et dans ce domaine notre action n'est qu'un long effort vers le mieux.

LE SOU DU SOLDAT

Le Sou du Soldat a continué à fonctionner normalement. Néanmoins le chiffre des indemnités déboursées à ce titre est minime en raison du petit nombre de jeunes gens sous les drapeaux.

Cette constatation dit mieux que tout, combien notre industrie avait besoin de jeunes apprentis.

(Extraits du rapport moral du Syndicat de St-Claude pour 1928).

A QUOI BON

Mettre un cercle si tu ne prends pas la peine de le râcler de temps à autre ?

Tu t'indignes — avec raison — devant l'inertie des pouvoirs publics à l'égard des fléaux sociaux...

Et toi, à qui on ne demande qu'un simple geste, qui ne te demande aucun effort : mettre un cercle et le râcler, tu opposes la force d'inertie...

Comment qualifier ton geste ?

Allonger la journée de travail, c'est attenter à ses jours.

SYNDICAT DE SAINT-CLAUDE

LA CAISSE DE CHOMAGE

AVIS IMPORTANT

Nous avons dit dans le dernier bulletin que le Syndicat de St-Claude, comme les Syndicats de Thoiry et de Taninges, avait adhéré à la Caisse de chômage de la Fédération de la Bijouterie.

Lors de la dernière Assemblée générale du Syndicat de St-Claude, nous avons dû faire apporter certaines précisions pour le paiement des cotisations de chômage de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne travaillent pas régulièrement. Il importe en effet, dans l'intérêt des membres, que les cotisations à la caisse de chômage soient payées régulièrement et sans interruption de façon à ce que chacun soit garanti lorsque le travail viendra à manquer.

Après avoir discuté de chaque cas l'Assemblée a décidé ce qui suit :

Malades. — Lorsqu'un membre ne travaille pas pour cause de maladie, le syndicat paiera lui-même la cotisation de chômage de ce membre.

Militaires. — De même, pour les camarades appelés au régiment, le syndicat paiera leurs cotisations de chômage, de telle sorte qu'ils puissent bénéficier des secours de la caisse dès leur retour à la vie civile.

Apprentis. — A St-Claude, les apprentis ne paient aucune cotisation les six premiers mois de leur entrée au métier.

A partir du 7^e mois jusqu'au 24^e mois, ils paient demi-cotisations.

L'Assemblée a décidé que les cotisations de chômage des apprentis seront versées par le syndicat à partir du moment où l'apprenti paie demi-cotisation, c'est-à-dire à partir du 7^e mois.

Cependant l'apprenti aura la faculté de payer lui-même sa cotisation à la caisse de chômage (1 fr. par mois) pendant ses six premiers mois de métier.

Nous ne saurions trop engager les apprentis à user de cette faculté dont ils pourront se trouver bien un jour. En versant la somme de 6 francs (à raison de 1 fr. par mois) ils avancent de 6 mois la date à laquelle ils auront droit aux secours de chômage.

Ce n'est pas un mauvais placement.

E. PONARD.

Il a fallu la guerre et la crainte — bien vainc d'ailleurs — des poilus rentrant dans leurs foyers, pour que la loi de 8 heures inscrite dans le traité de Versailles, soit donnée à la classe ouvrière.

Et cette réforme, préparée par tant d'efforts, acquise au prix de tant de sang tu la laisserais saboter ?

BRUITS & NOUVELLES

La Fédération des Bourses Diamantaires crée une commission permanente des créances.

Cet organisme a été constitué pour permettre aux créanciers une action commune et d'ensemble répondant le mieux aux intérêts de tous et de se défendre contre les manœuvres de débiteurs parfois trop adroits.

Jusqu'à présent, il arrivait en effet assez fréquemment qu'après une cessation de paiements, certains créanciers essaient de se faire allouer des avantages spéciaux au détriment des autres créanciers.

On croit que cette commission est appelée à rendre de grands services.

Consolidated Diamond of south West Africa. — L'exercice 1928 a laissé un bénéfice net de 283.898 liv. st. contre 373.781 liv. st. en 1927. Le dividende, fixé à 10 %, absorbe 283.060 liv. st. Il est reporté à nouveau une somme de 425.695 liv. st.

Le rapport signale que les prospections effectuées sur les concessions du nord de la rivière Orange sont très encourageantes. L'assemblée est convoquée pour le 29 mai.

Les diamants sud-africains. — M. Joël a déclaré que la concession Merensky et les terrains d'alluvions de l'Etat situés au Namaqualand étaient en presque totalité épuisés. Il n'y a donc plus à redouter la surproduction.

M. Joël a rappelé qu'il avait exposé au gouvernement de l'Union sud-africaine la nécessité de réduire les tarifs de chemins de fer en vue de permettre l'exploitation de millions de tonnes de minerai actuellement improductif.

Avant de s'embarquer pour l'Europe, le professeur Merensky a confirmé l'opinion de sir Solly Joël que la majeure partie des diamants a déjà été extraite des terrains d'Alexander Bay. Quant aux claims Merensky, les opérations seront terminées à la fin du mois de mai. A l'avenir, l'exploitation des claims de la Consolidated South West Africa Diamond se fera à l'aide de machines. De bonnes trouvailles ont été faites sur des terrains semblables à ceux d'Alexander Bay.

Le ministre des Finances de l'Union Sud-Africaine a exposé que les terrains de l'Etat ont produit à ce jour 600.000 carats, valant environ 6.500.000 liv. st. Jusqu'au 31 mars, il a été vendu 205.000 carats, pour 2.450.000 livres sterling, soit une moyenne de 11 liv. st. 19 shillings au carat.

En ce qui concerne la production du Namaqualand, le gouvernement continue à se montrer extrêmement prudent, afin d'éviter de mettre en danger la situation des grands producteurs et des prospecteurs de diamants. L'intérêt prédominant du gouvernement dans la Premier Mine, ainsi que les intérêts de la communauté, sont des garanties suffisantes qu'il usera de beaucoup de discernement dans les affaires diamantaires.

(*L'Information*).

Les droits d'entrée sur les diamants aux Etats-Unis. — A diverses reprises, nous nous sommes faits l'écho dans ce bulletin, d'une rumeur suivant laquelle, on songerait à abaisser les droits sur l'entrée des diamants aux Etats-Unis, dans le but de supprimer ou tout au moins de réduire la

contrebande qui se fait, paraît-il, sur une vaste échelle.

On nous confirme que les diverses organisations professionnelles intéressées (parmi lesquelles le Syndicat des Ouvriers Diamantaires d'Amérique) ont entrepris des démarches pour obtenir ce résultat.

On se souvient qu'actuellement ces droits sont de 10 % pour les diamants bruts et de 20 % pour les diamants taillés.

Les pétitionnaires proposent que les droits soient supprimés pour les diamants bruts et ramenés à 10 % pour les diamants taillés.

Mais la décision du Parlement n'est pas attendue avant le milieu de l'été et cela dans les circonstances les plus favorables.

Certains attribuent en partie à l'attente de cette décision le calme des affaires. On allège que personne actuellement ne veut se hasarder à constituer des stocks avec des marchandises payant des droits d'entrée très importants, alors que ces droits seront peut-être supprimés à bref délai ce qui ne saurait manquer de diminuer leur capacité de concurrence.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

M. Isidore Stijsel, Anvers (20 fr. belges)	14 20
Joseph Terrasse, Corveissiat	3 50
Collecte faite après chansons au café	
Camelin, aux Moulins, St-Claude	21 25
Anonyme	10 "
Raymond Dalloz, Montbrillant	10 "
Gaston Vuillermoz, St-Claude	25 "
André Monneret, St-Claude	30 "
Jean Rastello, Taninges	4 "
Collecte faite à l'occasion de l'enterrement de vie de garçon du camarade Toto, à Nemours	15 "
M. J. Hillesum, Paris	15 "
Joseph Terrasse, Corveissiat	29 "
Juliette Cristin, Lyon	1 "
Pourcentage sur cotisations :	
Alfred Chappeland, Vaux-les-St-Claude	4 "
Léon Rigoulet, Clairvaux	4 50
Saveret Narcisse, St-Claude	8 25
Maurel Gabriel, St-Claude	11 40
Achille Raymond, St-Germain-de-Joux	3 90
Total	210 "
Listes précédentes	14 793 45
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	15.003 45

Merci à tous ces généreux donateurs.

Pour tous vos envois de

fonds à notre adresse

Qu'il s'agisse de :

Cotisations au Syndicat de St-Claude ;

— à l'Union Nationale ;

— à l'Alliance Universelle ;

Dons au Rayon de Soleil ;

Abonnements à l'*Ouvrier Diamantaire*, etc.

Utilisez notre compte de chèques postaux :

E. PONARD, St-Claude

C. C. 8147, Dijon

Pour dégoûter de la guerre

— Je crois que pour rendre la guerre, si ce n'est impossible, du moins chaque jour plus improbable, il faut arriver à supprimer dans l'esprit des enfants cette idée que la bataille est une chevauchée échevelée, une charge éblouissante, une ruée enivrante qui se termine par la victoire. Il faudrait leur faire entendre qu'on ne meurt pas à tous les coups d'une balle en pleine tête ou en plein cœur en criant : « En avant ! ».

Il faudrait leur faire faire de la préparation militaire qui fût de la vraie préparation militaire et ne pas les leurrer de défilés avec des clairons, de la musique et des drapeaux, dans des uniformes plus ou moins coquets.

Le jour où on aura imposé aux gosses le centième des misères de la guerre, sauf les blessures, les maladies et la mort, ils arriveront, sans doute, à comprendre le mensonge dont on avait bourné le crâne à leurs malheureux ainés, les pauvres, qui croyaient n'avoir qu'à descendre de leurs wagons fleuris pour s'en aller légèrement à Berlin et qu'on a tassés dans des tranchées fangeuses et puantes, parmi la vermine et les rats, jusqu'au moment où un éclat venait abréger leur martyre, à moins qu'un ordre ne les jetât hors des parallèles pour se faire faucher par les balles des mitrailleuses...

Aussi bien ceux d'ici que ceux d'en face...

Une véritable préparation à la véritable guerre ; il n'en faudrait probablement pas plus pour en dégoûter les générations qui viennent.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Nous retrouvons la De Beers une centaine de points au-dessous de ses cours du mois précédents : 1686 le 23 Avril contre 1788 le 28 Mars.

Aux mêmes dates, Jagersfontein s'inscrit à 304 contre 330.

La baisse des deux principales valeurs diamantifères paraît participer de l'ambiance générale de la Bourse, qui a été très apathique pendant la dernière quinzaine d'Avril.

**

Sur tous les marchés, une certaine accalmie paraît persister. Pas pour tous les articles, toutefois. Par exemple, la demande est toujours très grande en baguettes. Il en est de même pour les grandes pierres.

Le marché du brut est toujours très ferme.

E. P.

LE BOORT

Après une longue période de stabilité, le prix du boort a subi voici quelques semaines une diminution d'environ 10 %.

Actuellement, le bureau de boort d'Anvers ne le vend plus que : florins, 4,50 contre 5 florins précédemment.

Camarades Diamantaires,
Chômez tous le 1^{er} Mai.

Dans les Centres

Saint-Claude. — Il n'y a pas de changement notable dans la situation. Partout on continue à travailler normalement.

— On se souvient que nous avions protesté auprès de la Chambre Patronale contre l'emploi d'un cheminot de Bourg, qui débrouait entre ses heures de service. La Chambre Syndicale nous a informé que le nécessaire avait été fait et qu'ordre avait été donné à ses membres de cesser d'occuper cet individu.

Nous veillerons à la façon dont cette décision sera appliquée.

— Dans le même ordre d'idées nous avons été avisés d'abus d'un autre genre.

A Cinquétral (Jura) deux débruteurs appartenant croyons-nous au Syndicat chrétien, MM. Georges et Paul Chevassus, ont, sans en référer à personne, pas même à leur patron, appris le métier à leur sœur et ont commencé l'apprentissage de la femme de l'un d'eux.

Ces ouvriers, travaillant à domicile ignorent naturellement ce que qu'est la durée normale de travail.

Ils travaillent un nombre d'heures considérable et ne savent pas ce qu'est la semaine anglaise.

Informés de ces faits, nous avons voulu tout d'abord vérifier leur exactitude.

Nous avons ensuite fait une démarche auprès du patron qui les occupe, Monsieur Juhan, pour qu'il soit mis fin à ces abus.

Monsieur Juhan qui avait été informé de son côté avait déjà fait le nécessaire et enjoint à ces ouvriers de respecter la journée de 8 heures et la semaine anglaise et de cesser immédiatement l'apprentissage commencé.

Nous espérons que, pour le moment l'intervention de M. Juhan sera suffisante.

Nous demandons pourtant aux camarades qui sont à même de le faire d'être vigilants et de nous signaler ce qu'ils pourraient encore constater d'anormal dans la conduite de la famille Chevassus.

Nous aimerions aussi savoir quelle est, en l'occurrence, l'action du Syndicat dont ils reviennent ?

— La lettre suivante a été adressée à M. Léon Michaud, à Saint-Claude :

« Monsieur,

« Nous constatons, parmi le personnel de votre atelier des Etapes, une fâcheuse tendance à dépasser les 48 heures de travail.

« Nous tenons à vous avertir personnellement de cette situation et nous vous prions de faire le nécessaire pour la faire cesser au plus tôt.

« Nous vous rappelons que l'affichage dans l'atelier d'un horaire de travail portant sur 48 heures est obligatoire.

« Si les infractions que nous avons constatées devaient continuer, nous aurions le regret de devoir nous adresser à l'Inspection du Travail.

« Nous sommes persuadés, cependant, qu'il aura suffi de vous signaler ces faits pour que vous donnez des ordres en conséquence à la personne chargée d'ouvrir et de fermer l'atelier, et pour que vous veilliez à leur exécution.

« Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations sincères.

« E. PONARD ».

La dernière Assemblée Générale avait à procéder à l'élection d'un certain nombre de membres aux divers organismes d'administration et de contrôle. Ont été élus :

Au Conseil d'Administration du Syndicat de Saint-Claude. — Hugonnet Marcel, Mathieu Albert, Regad Henri, Martin Marcel, Comoy Paul, Jeantet Alfred, Gros Marcel (du Diamant), Potard Georges, Perret Emile, Prost Gaston, Vuillet Louis, Collomb Emile et Mathieu Clovis.

Cette fraction compose la série A.

Nous rappelons que la série B comprend les camarades suivants :

Roussel Alix, Ville Léon, Bourgeat Eglantine, Calamand Fernand, Callet Louis, Desany Aimé, Dalloz André, Grosiron Jean, Grossiord Léonce, Michaud Fernand, Michaud Marc, Mollet Marius et Vuillermoz Gaston.

Commission de contrôle Syndicale. — Le camarade Dunand Raymond a été confirmé dans ses fonctions.

Comité de l'Union Nationale. — (Série B.) Ont été élus : Tournier Emile, Mermet Adonis, Jeantet Pierre et Ponard Edmond.

Commission de contrôle de l'Union Nationale. — Le camarade Jules Ecuillon a été désigné comme contrôleur en remplacement de Monnier Alix qui avait décliné le renouvellement de son mandat.

— Voici l'appel par lequel la Bourse du Travail de St-Claude fait connaître à la classe ouvrière le programme du 1^{er} Mai :

PREMIER MAI 1929

A la Population Ouvrière de St-Claude !

Le 1^{er} Mai est le jour de Fête du Travail.

Cette année, comme les précédentes, vos organisations convient toute la classe ouvrière de St-Claude au chômage le plus complet pour s'associer à cette grandiose Manifestation Internationale.

Programme de la Journée :

Le matin. — A partir de 9 heures, pointage des cartes syndicales dans les différentes permanences.

L'après-midi. — A 14 heures 30, salle du Théâtre de la M. d. P., **Grande Réunion Publique** avec le concours des camarades E. QUILLENT, délégué de la C. G. T. et E. MODIGLIANI, ancien député italien.

(Audition des Groupes d'Agreement de la Maison du Peuple).

Le soir. — A 21 heures, au Théâtre de la M. d. P., **Grand Bal** au profit de la Caisse de chômage du Syndicat *Le Travail*.

Prix Unique : 2 francs.

Taninges. — La situation est assez bonne en ce moment : du travail en suffisance et de qualité passable.

Il n'y a rien de particulier à signaler.

Lyon. — Tous les ouvriers sont normalement occupés et la situation est assez bonne.

L'organisation adresse ses bien sincères condoléances au camarade Rollet, secrétaire, qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Felletin. — Dans notre centre, le métier marche normalement. Le travail est assez abondant, mais la qualité laisse à désirer.

Thoiry. — Sur notre place, la situation est normale et il n'y a rien de spécial à signaler.

Nemours. — La situation est bonne et tout le monde travaille normalement.

Une réunion de l'organisation syndicale a eu lieu dernièrement avec le concours du Permanent. La presque totalité des ouvriers de la place y assistait.

On n'a pas perdu à Nemours, la fâcheuse habitude de transporter dans les réunions syndicales les petites discussions d'atelier à atelier et les inimitiés personnelles.

Certes, les réunions y gagnent en pittoresque et en vivacité, mais elles perdent tout intérêt et sont profondément déprimantes.

Les camarades de Nemours feront bien de se débarrasser de ces habitudes s'ils veulent vraiment faire œuvre sérieuse.

— Abstraction faite de ces discussions de personne à personne, il semble qu'on ait tout de même la volonté d'aller de l'avant.

C'est ainsi qu'on paraît assez disposé à augmenter le taux de la cotisation syndicale.

Cette décision est de toute première nécessité et nous devons rappeler que de tous les centres diamantaires français c'est Nemours qui a le taux de cotisation le plus bas.

Nos camarades feront bien de ne pas conserver ce record peu enviable et de porter la question à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion.

Paris. — La situation demeure bonne sur la place de Paris. Il n'y a pas de chômage, sauf pour quelques sertisseurs, en raison du fait que certaines maisons travaillent actuellement sans sertisseurs ou tout au moins avec un nombre insuffisant.

En présence de cette situation, la Commission paritaire a décidé, dans sa réunion du 15 Avril, que les personnels doivent travailler au complet, c'est-à-dire que les ouvriers polisseurs ne devront plus sortir pour eux-mêmes et que l'apprentissage est suspendu provisoirement dans la branche sertissage.

— L'indice du coût de la vie étant passé à 607, l'indemnité de vie chère est portée à 136 fr. 95 par semaine pour la période 15 Mars-18 Avril, soit une augmentation de 3 fr. 45 sur le mois précédent.

— La période des vacances commencera le 5 Août pour finir le 17. Pendant cette période, tous les ateliers de la place devront être fermés.

Nous rappelons à nos camarades que les 15 jours de vacances sont pris conformément à la décision de notre Assemblée Générale du 3 Octobre 1925.

— Le concours de fin d'apprentissage a lieu en ce moment. Nous en donnerons les résultats dans le prochain numéro.

BELGIQUE

Le calme relatif des affaires n'a pas affecté sensiblement l'état du travail, et le nombre des chômeurs a à peine augmenté.

La section des patrons scieurs a décidé que ses membres devront appliquer obligatoirement le tarif minimum qui vient d'être élaboré.

Des sanctions sont prévues contre tout patron qui ferait travailler au-dessous de ce tarif.

La première de ces sanctions consiste en une amende de 3.000 francs.

Une réglementation des prix du sciage ne pourrait qu'exercer une influence favorable sur la stabilité des prix de revient, car trop souvent cette branche, trop insuffisamment organisée et disciplinée, a permis aux fabri-

cants de se faire une concurrence déloyale qui ne profitait à personne.

— La Caisse de crise continue à amasser chaque semaine des fonds importants et, ainsi, se constitue assez rapidement une masse de manœuvre qui pourra, en un moment critique, être utilisée judicieusement pour la sauvegarde de la corporation.

En 61 semaines — c'est-à-dire en un peu plus d'une année — la Caisse de crise a collecté et mis en réserve 8.580.850 fr. de cotisations ouvrières et patronales.

AFRIQUE DU SUD

Nous apprenons que trente nouveaux ouvriers diamantaires viennent de quitter Anvers à destination de l'Afrique du Sud, montrant ainsi qu'il existe des inconscients dans tous les milieux.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

		Syndiqués	Chômeurs
Du 4 au 10 Mars	14.970	177
Du 11 au 17	—	15.002	214
Du 18 au 24	—	15.020	234
Du 25 au 31 Mars	15.041	254
Du 1 Avril au 7 Avril	15.024	301

Les 15.024 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

10.117 polisseurs, dont 147 chômeurs ;
2.054 sertisseurs, dont 35 chômeurs ;
1.735 débruteurs, dont 81 chômeurs ;
188 polisseurs de roses, dont 1 chômeur.
37 sertis. de roses, tous au travail ;
19 débr. de roses, tous au travail ;
275 cliveurs, dont 19 chômeurs ;
422 scieurs, dont 16 chômeurs ;
177 frotteurs, dont 2 chômeurs.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 160.345.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 122.050.

**

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 11 au 17 Mars	5.376
Du 18 au 24	—	5.406
Du 25 au 31 Mars	5.360
Du 1 au 7 Avril	5.306
Du 8 au 14 Avril	5.344

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

336 scieurs occupés, 9 chômeurs, tous hommes ;
3.204 polisseurs de brillants occupés, 194 chômeurs, tous hommes ;
557 sertisseurs de brillants occupés, 74 chômeurs, dont 1 femme ;
570 débruteurs de brillants occupés, 153 chômeurs, dont 98 femmes ;
259 polisseurs de roses occupés, 47 chômeurs, tous hommes ;
99 sertisseurs de roses occupés, 16 chômeurs, tous hommes ;
193 débruteurs de roses occupés, 46 chômeurs, tous femmes ;
38 chatonniers occupés, 3 chômeurs tous hommes ;
88 cliveurs occupés, 31 chômeurs, dont 4 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 12.114.

A VENDRE

Matériel de Diamantaire en très bon état

S'adresser à M. ROUMANEIX, diamantaire à FELLETIN (Creuse).

En vente à la Permanence

LE MANUEL du LAPIDAIRE

PAR
Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

PRIX { A la Permanence... 7 francs
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

Celui qui travaille plus de 8 heures porte préjudice à la corporation toute entière.

Toute la corporation doit donc être contre lui.

En vente à la Permanence

LA

TABLE DE CLASSEMENT

qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres

LA TABLE DE LASSEMENT doit être entre les mains de tous les diamantaires.

au patron, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.

à l'ouvrier, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX { A la Permanence... 5 francs
Par la Poste..... 5 fr. 25

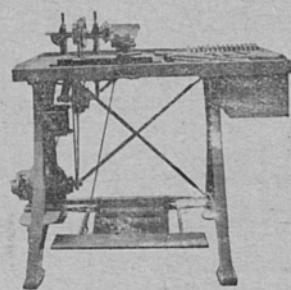
Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude

R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.



Les Dops L. MARCHANDEAU
sont en vente à la Permanence
Essayez-les... Il ne vous en coûtera pas un sou.



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédalier — à moteur électrique

V^{UE} F. BRANT - GRAINDORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulins transportables —

LOUPES SPÉCIALES
POUR
DIAMANTAIRES
ET
LAPIDAIRES
Trois modèles sont exposés
à la Permanence

ZEISS

Maison DEVAUX
OPTICIEN

6, Place des Terreaux. LYON.
Téléphone : BURDEAU, 61-49.

Stockiste des loupes, jumelles, verres punktal
de la Maison CARL ZEISS, d'Iéna.

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc. adressez-vous à

L. LOUIS BERTHON
Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outils
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS
DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de
diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale